



Communiqué

La Ville de Lausanne et Unisanté collaborent en matière de santé au travail

La Municipalité de Lausanne et Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique – lancent une importante collaboration en matière de santé au travail. Celle-ci doit permettre aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Lausanne de bénéficier de prestations médicales d'un centre universitaire reconnu ainsi que d'un cadre favorisant les synergies des actions de prévention. Une convention sera prochainement finalisée, à l'image de celle qui lie Unisanté à l'Etat de Vaud.

L'administration communale lausannoise, un des principaux employeurs de la région, s'appuie sur plus de 5'000 employés et employées pour offrir ses prestations à la population. L'état de santé du personnel est un enjeu majeur pour la Municipalité. La Ville a ainsi développé de nombreuses prestations de prévention et d'accompagnement pour les collaboratrices et collaborateurs en matière de santé et sécurité au travail, se déclinant tant au niveau du collectif (p. ex. campagnes de vaccination) qu'au niveau individuel (p. ex. suivi lors d'une reprise d'activité après une absence de longue durée).

Depuis 2010, une unité spécialisée (Unité de santé et sécurité au travail, USST) fournit des prestations de qualité à l'ensemble du personnel communal. Dans un souhait de renforcer ses collaborations avec les acteurs institutionnels actifs en santé au travail, la Ville considère que la création et le développement d'Unisanté, centre novateur et unique en Suisse et fort de 800 employés et employées, représente une opportunité unique de revoir son organisation en matière de santé au travail.

Dans ce contexte, une collaboration entre la Ville et Unisanté a été établie afin de permettre la reprise par cette dernière des prestations médicales actuellement fournies par l'USST. Le personnel concerné à la Ville, soit deux médecins, deux infirmières et un ergonome pourront poursuivre leur mission à Unisanté.

Cette démarche permettra à l'équipe actuelle de la Ville d'intégrer une institution universitaire reconnue, offrant des synergies dans les actions de prévention et garantissant, au personnel de la Ville, un cadre de prestations en santé au travail indépendant et de qualité.

La Municipalité et Unisanté se réjouissent de cette future collaboration, qui sera mise en œuvre d'ici au 30 juin 2020.

La Municipalité de Lausanne

Unisanté

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, +41 21 315 22 00**
- **Dr Frédéric Regamey, Unisanté, +41 21 314 44 95**

Lausanne, le 17 juin 2019